

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mairesse suppléante de Brossard Nomination de Sophie Allard

BROSSARD, 14 novembre 2024 – Lors de l’assemblée ordinaire du 12 novembre dernier, le conseil municipal de la Ville de Brossard a désigné Mme Sophie Allard, conseillère municipale du district 6 (secteur S), pour agir à titre de mairesse suppléante. Cette nomination est entrée en vigueur le 13 novembre 2024, et ce, pour une durée indéterminée.

La mairesse suppléante possède et exerce les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire ou est dans l’impossibilité de remplir les devoirs liés à sa charge.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, une municipalité est tenue d’avoir en tout temps une mairesse suppléante ou un maire suppléant.

Bas de vignette : Sophie Allard, conseillère municipale du district 6 (secteur S).

- 30 -